

Délibération N°2024.34

JEUDI 17 OCTOBRE 2024 A 18H30

**DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS
CANTON ARRAS-2 Commune d'ATHIES**

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mélanie PAWLAK, en suite de convocation en date du 10 octobre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : Mme Mélanie PAWLAK, M. Bernard DURAND, Mme Corinne LEFRANC, M. Guillaume LEFEBVRE, Mme Dominique KOLACZYK, Mme Clotilde LESAINT, M. Anthony LENGLET, M. Gaëtan AMEELE, Mme Pascale BINET

REPRESENTE : M. Maxime GOUBET par M. Guillaume LEFEBVRE, Mme Christine VALLEZ par Mme Corinne LEFRANC, Mme Katarina LESOING par Mme Pascale BINET

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Caroline LEFEBVRE

ABSENTS : M. Laurent CARTIGNY, M. Claude CAUET

est désigné secrétaire de séance : M. Guillaume LEFEBVRE

Objet : Mise en place d'une colonie de vacances 2025**(POUR : 10 CONTRE : ABSTENTION : 1 NE PREND PAS PART AU VOTE : 1)**

Mme le Maire informe le conseil municipal du projet de mise en place d'une colonie de vacances pour cette année 2025.

Ce projet a pour but de permettre aux familles de jeunes Athésiens d'accéder à des loisirs pendant les vacances scolaires. La colonie de vacances est un moment privilégié pour faire vivre aux jeunes des expériences riches en apprentissages, indispensables pour leur construction. Elle favorise et encourage les rencontres, les échanges, l'ouverture au monde, la découverte d'autres habitudes de vie et d'activités ludiques et récréatives.

Les colonies de vacances permettent de proposer des projets et activités donnant la possibilité à chacun d'apprendre, de s'épanouir, d'expérimenter et de vivre la différence avec d'autres, hors de chez lui. Ainsi, elles participent à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble.

Une étude a été réalisée auprès de l'ensemble des habitants, 18 familles touchant au total 31 enfants de 7 à 17 ans ont répondu.

Il est ressorti que les enfants de 7 à 11 ans étaient attirés par une colonie multisports l'été et que les jeunes de 12 à 17 ans par une colonie sports d'hiver.

Pour cette première année, Mme le Maire propose de mettre en place une colonie de vacances pendant les vacances d'hiver pour proposer un séjour « ski » aux jeunes de 12 à 17 ans d'une durée de 8 jours.

À la suite des retours des familles et des devis réalisés auprès des prestataires, il est envisagé d'ouvrir 15 places pour un montant unitaire de 900 € TTC, soit un séjour pour un montant total de 13 500 € TTC.

Il sera demandé aux familles une participation répartie comme suit :

Familles	Coût
1 enfant	300 €
A partir du 2 ^{ème} enfant	280 €

Pour mener à bien ce projet il est proposé de signer une convention pour le développement des séjours enfants avec la CAF et de bénéficier du bonus territoire.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal décide de

METTRE en place une colonie de vacances pour les jeunes de 12 à 17 ans pour l'hiver 2025 d'une durée de 8 jours

D'ETABLIR la participation des familles comme proposé ci-dessus

D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention pour le développement des séjours enfants auprès de la CAF

D'AUTORISER Madame le Maire à s'engager auprès du prestataire dont le devis propose le meilleur rapport qualité/prix en adéquation avec les souhaits et les besoins des jeunes.

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Mélanie PAWLAK

Guillaume LEFEBVRE

